

Questions orales

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'APPLICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI RELATIVES AUX AVANTAGES OCTROYÉS AUX EMPLOYÉS DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DU YUKON

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre du Revenu national et je la lui poserai au nom de mon collègue, le député des Territoires du Nord-Ouest, qui ne pouvait être ici aujourd'hui. On s'inquiète beaucoup dans les Territoires du Nord-Ouest et, d'après ce que j'en sais, au Yukon également, au sujet de l'application de certains articles de la loi de l'impôt sur le revenu concernant les avantages dont jouissent les employés et qui sont payés ou subventionnés par les employeurs. J'aimerais demander au ministre si son ministère et les autres ministères qui ont compétence à cet égard étudient cette question.

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, une étude actuellement en cours doit déterminer quelles subventions, tout particulièrement quelles subventions au logement, dans le Nord, pourraient être à juste titre assujetties à l'impôt sur le revenu. Mes fonctionnaires ont demandé d'autres renseignements au gouvernement territorial, mais je puis assurer le député que, jusqu'à ce que cette étude soit terminée, aucun résident territorial ne sera cotisé ou recotisé de façon à ce que ces subventions soient incluses dans son revenu, et je m'engage à consulter le député des Territoires du Nord-Ouest avant de prendre la moindre mesure.

● (1530)

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, j'ai une petite question supplémentaire. Si le ministre ne l'a pas déjà fait, pourrait-il voir à ce que le représentant de son ministère à Edmonton, dont le bureau dessert les Territoires du Nord-Ouest, soit informé du fait qu'une telle étude est en cours et qu'il n'y aura pas de nouvelle cotisation avant que l'étude soit terminée, de sorte que ce M. Marlborough, ou un nom semblable—je ne me souviens plus tellement bien du nom—ne donne pas aux gens du Nord l'impression qu'ils tombent d'ores et déjà sous le coup de la loi.

M. Stanbury: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà donné des instructions dans ce sens.

* * *

LES FINANCES

LA MAJORATION DES TAUX D'INTÉRÊT DE LA BANQUE DU CANADA—LES RÉPERCUSSIONS SUR L'ÉCONOMIE

[Français]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Vu l'augmentation du taux d'intérêt de la Banque du Canada et l'incertitude ainsi créée chez les Canadiens, le ministre dirait-il si cette augmentation incitera les banquiers à augmenter leur propre taux d'intérêt, tout en les justifiant de restreindre leurs prêts?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Il s'agit plutôt là d'une question débattable, monsieur l'Orateur, et je serai prêt, à une autre occasion, à répondre à l'honorable député d'une façon plus détaillée.

M. Latulippe: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

[M. Andras.]

Le ministre dirait-il si ce n'est pas là un des premiers secteurs où le gel des taux d'intérêt ou celui des prix devrait être exercé, afin d'entraver les restrictions des investissements et la paralysie de l'économie, de même que la montée des prix à la consommation?

M. l'Orateur: La question supplémentaire de l'honorable député prend plutôt la forme d'une recommandation au ministre, et il doit tenir pour acquis que le ministre la prendra en considération.

LA QUESTION DES DEUX NIVEAUX D'INTÉRÊT—LES BÉNÉFICES DES BANQUES À CHARTE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre des Finances. Étant donné qu'il n'a pas discuté avec le secrétaire Shultz de l'échange garanti des réserves internationales, je me demande s'il étudie, de concert avec la banque du Canada, le problème d'un taux d'intérêts à deux niveaux, un taux pour les grandes sociétés et un autre différent, pour les prêts octroyés aux petites entreprises, aux petites fermes, etc?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai rencontré le gouverneur de la Banque du Canada aujourd'hui et les cadres supérieurs des banques à charte canadiennes et j'ai renouvelé le vœu du gouvernement—qui est, je pense, également celui du Parlement—de donner la priorité aux petites entreprises possédées par des Canadiens, lors de l'attribution de prêts. Nous avons parlé des possibilités d'un taux d'intérêt à deux niveaux mais certaines difficultés se présentent, en particulier parce que le président du Federal Reserve Board des États-Unis a dû prendre ce genre de dispositions à cause du contrôle des prix pratiqué aux États-Unis.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, sans vouloir débattre cette partie de la réponse du ministre, a-t-il donné un mandat strict aux banques quant à leur niveau de bénéfices possibles et quelles sont les directives concernant les bénéfices des banques à charte vu leur souplesse conformément à la modification apportée?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, après que le taux bancaire ait été augmenté, j'ai dit au président de la Canadian Banking Association que s'il devait augmenter les taux d'intérêt sur les prêts de premier ordre, je voulais que la marge reste la même. Cela a été fait si bien que l'augmentation des taux sur les prêts de premier ordre n'a pas fait augmenter les possibilités de bénéfices des banques.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE PROGRAMME COMMUNAUTAIRE D'EMPLOI ET LE CADRE DU PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle concerne la proposition 3. J'ai l'impression ici de parler à Euclide. Il s'agit du programme d'emploi communautaire que je trouve dans le Livre orange, suivi d'un nombre de questions et d'une allusion au programme d'initiatives locales. Le ministre pense-t-il à quelque chose de plus qu'un programme d'ini-